Zeitschrift: Curaviva : revue spécialisée

Herausgeber: Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses

Band: 8 (2016)

Heft: 3: Communication : les EMS entrent dans l'ère 2.0

Artikel: Le dossier électronique du patient commence timidement à faire son

entrée en EMS : "C'est toujours plus long qu'on ne l'espère..."

Autor: Nicole, Anne-Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-813797

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le dossier électronique du patient commence timidement à faire son entrée en EMS

«C'est toujours plus long qu'on ne l'espère...»

Le monde numérique investit tous les domaines de la vie quotidienne: la maison, le travail, la formation, les loisirs, les relations sociales... Alors pourquoi pas la santé? Dix ans après l'adoption de la Stratégie Cybersanté Suisse, les contours du dossier électronique du patient se précisent. Mais de nombreuses questions sont encore en suspens. Etat des lieux.

Anne-Marie Nicole

La pause estivale tire à sa fin. En ce lundi du mois d'août une trentaine de personnes sont réunies dans le bâtiment des conférences, sur le campus de l'Office fédéral de la santé publique, à Liebefeld, dans l'agglomération bernoise. Il y a là des responsables cantonaux de cybersanté ainsi que des représentants d'organisations diverses, de groupes d'intérêts et d'associations de professionnels de la santé. A l'ordre du jour de la

matinée: comment répartir les 30 millions de francs que la Confédération s'engage à accorder pour soutenir l'introduction du dossier électronique du patient, pour autant, cependant, que la participation des cantons, responsables de la mise en place du projet, ou de tiers soit au moins égale. Les discussions de l'aprèsmidi porteront sur la définition des droits d'accès au dossier électronique. Ces mêmes

partenaires avaient déjà débattu, dans de précédentes réunions, de la sécurité des données et des standards techniques minimaux nécessaires à l'échange électronique des informations à l'échelle nationale.

Ces réunions convoquées par l'OFSP s'inscrivent en marge de la procédure de consultation sur le droit d'exécution de la Loi

fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP), qui a pris fin au début de l'été. Si tout avance comme prévu, la loi et ses ordonnances devraient entrer en vigueur au printemps 2017. Adrian Schmid, responsable du secrétariat de eHealth Suisse, l'organe de coordination entre la Confédération et les cantons, est confiant: «C'est toujours plus long qu'on ne l'espère, mais le projet avance pas à pas, tant au niveau politique que technique. C'est un changement culturel important qui est en train de s'opérer, on a donc besoin de temps pour développer une chose après l'autre.» Restent en effet encore de nombreuses questions en suspens sur les principaux enjeux de la cybersanté et du dossier électronique du patient: le modèle de financement, la protection et la sécurité des données ainsi que les formats d'échange des informations et la conformité aux standards nationaux.

Cadre théorique

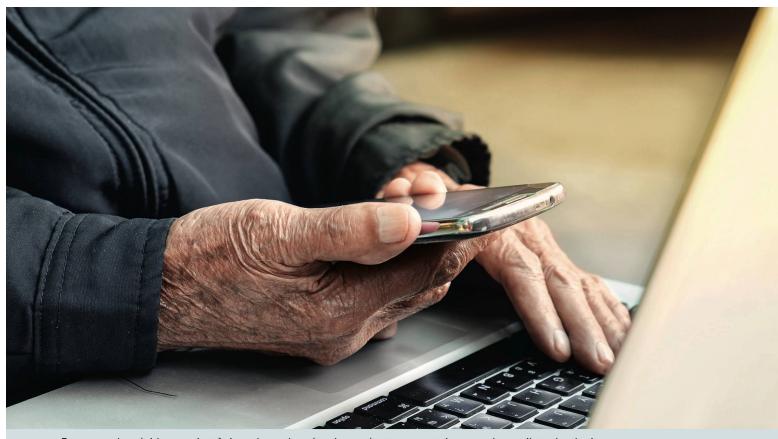
Tout commence en 2007, lorsque le Conseil fédéral adopte la «Stratégie Cybersanté (eHealth) Suisse», dont la pièce maîtresse

est le dossier électronique du patient (DEP). Son objectif: améliorer la qualité des processus thérapeutiques, la sécurité des patients et l'efficacité du système de santé. En juin 2015, le Parlement fédéral met sous toit le projet de loi sur le dossier électronique du patient. Selon la définition contenue à l'article 2, le dossier électronique est un «dossier virtuel permettant de rendre accessibles en ligne des don-

nées enregistrées de manière décentralisée, qui sont pertinentes pour le traitement d'un patient».

Chaque patient est libre d'ouvrir un dossier électronique, et de le refermer aussi, sans avoir à en donner les raisons. Il a accès en tout temps à l'ensemble des données de son dossier électronique, telles que les données de laboratoire, les rap-

«C'est un changement culturel important qui est en train de s'opérer.»



Le canton de Genève

tient sans conteste

un rôle de pionnier.

Rares sont les résidents qui maîtrisent leurs données de santé, et encore moins avec des outils technologiques.

«Dans une ou deux générations, il en ira autrement.»

Photo: Shutterstock

ports opératoires, les lettres de sorties, la médication prescrite, etc. Il peut aussi enregistrer lui-même des informations sur d'éventuelles allergies, ses directives anticipées, les coordonnées de son représentant thérapeutique, etc. Et c'est encore lui qui définit l'octroi et l'étendue des droits d'accès: seuls les professionnels de la santé qui y ont été habilités par le patient peuvent accéder aux données contenues dans son dossier électronique et y saisir des informations en cas de traitement médical. Pour ce faire, ces professionnels doivent nécessairement être affiliés à une communauté ou communauté de référence, c'est-à-dire une unité organisationnelle certifiée qui garantit l'accessibilité aux dossiers électroniques et leur interopérabilité.

La LDEP impose aux hôpitaux et aux EMS de s'affilier à une telle communauté, dans un délai de trois ans à partir de son entrée en vigueur pour les premiers, de cinq ans pour les seconds, c'est-à-dire d'ici à 2022. Les prestataires de soins du domaine

ambulatoire, en revanche, n'y sont pas contraints. «Ce fut un sujet très débattu au Parlement», se souvient Adrian Schmid. Qui justifie la décision: «Les hôpitaux et les EMS disposent généralement déjà de l'infrastructure informatique et de la technologie nécessaires. Il était donc important de pouvoir dé-

marrer la mise en œuvre avec le secteur des soins stationnaires pour donner toutes ses chances au dossier électronique du patient et convaincre ensuite les prestataires ambulatoires de s'y rallier.»

Le chemin est encore long...

Voilà pour le cadre théorique. Dans la pratique, on en est cependant encore loin. Plus ou moins loin selon les régions. Les cantons latins sont bien avancés dans la mise en place du dossier électronique. Comment cela s'explique-t-il? «Sans doute parce qu'ils pratiquent une politique plus sociale et davantage axée sur les besoins de la population, avec des pouvoirs publics très engagés dans le processus», suppose Adrian Schmid. Le Baromètre cybersanté suisse, réalisé chaque année, montre que l'interconnexion entre les hôpitaux, les EMS, les médecins et les pharmaciens est encore limitée, quand bien même les acteurs de la santé et les électeurs suisses interrogés estiment que la cybersanté est essentielle pour mieux coordonner la prise en charge tout au long de la chaîne de traitement.

Le canton de Genève tient sans conteste un rôle de pionnier dans le domaine des services électroniques de santé au niveau national avec son portail MonDossierMedical.ch. Les premiers travaux de cybersanté datent de la fin des années 1990 et la loi sur le réseau communautaire d'informatique médicale (LRCIM) de novembre 2008. La Fondation IRIS, créée en 2000,

> a posé les bases de la loi et surveille aujourd'hui l'activité du réseau. «Le dossier électronique du patient se déploie de manière très satisfaisante à Genève, autant du côté des patients que des professionnels», affirme Olivier Plaut, chef de projets e-health auprès de la Direction générale de la santé. A ce jour,

plus de 18000 patients ont ouvert un dossier électronique du patient, avec une augmentation de quelque 1000 patients par mois, et plus de 1200 professionnels sont inscrits, dont 650 médecins. «Quant aux institutions, telles que cliniques, laboratoires privés et EMS, elles travaillent à s'interfacer avec Mon-DossierMedical.ch», précise Olivier Plaut, qui rappelle que les Hôpitaux universitaires genevois sont un partenaire du projet depuis le début et qu'ils publient sur MonDossierMedical.ch

QUALITE DE VIE — PARLEZ-VOUS UN SEUL ET MÊME LANGAGE DANS VOTRE INSTITUTION? Ressenti psychique Dépeloppement et existence et securité Fonctions et structures psychiques Alimentation Reconnaissance et securité Fonctions et structures psychiques Www.curaviva.ch/qualite





l'intégralité de leur documents, soit plus de 2,5 millions de documents à ce jour!

Pas d'opposition du côté des institutions

Du côté des EMS genevois, ils ne sont pour l'instant qu'une poignée à utiliser MonDossierMedical.ch. «Il n'y a pas d'opposition des institutions. Elles sont plutôt dans une attitude de «wait and see», constate Philippe Guéninchault, membre du conseil de la Fondation IRIS et directeur de la résidence Les Lauriers. Convaincu de la première heure, il est aussi l'une des chevilles ouvrières de l'expérience genevoise. Intervenant au bout du parcours de soins de la personne, les EMS ne sont pas

de gros fournisseurs d'informations, estimet-il. En revanche, ils profitent de toutes les données qui figurent sur le dossier électronique de leurs résidents, notamment celles concernant les hospitalisations. «Aujourd'hui, lorsqu'un résident est hospitalisé, il disparaît dans le trou noir de l'hôpital et revient à l'EMS avec la moitié de ses affaires et de ses docu-

ments», raconte le directeur. A-t-il mangé, a-t-il bu, dans quels services a-t-il été accueilli? Quels examens a-t-il subis? Et quels sont les résultats? Les réponses à ces questions dépendent le plus souvent de la bonne volonté des professionnels de l'hôpital. «Grâce au dossier électronique du patient, nous connaissons désormais le parcours hospitalier du résident et nous recevons sa feuille de sortie, ses résultats d'examens et ses éventuelles ordonnances avant même son retour à l'EMS, ce qui nous permet de préparer son arrivée et d'assurer le suivi des soins.»

Depuis deux ans, l'EMS Les Lauriers a introduit dans son contrat d'accueil la déclaration d'adhésion à MonDossierMedical.ch comme condition d'admission. L'EMS Les Mouilles, non loin de là, a choisi la même option, à l'incitation de son médecin-répondant. Une séance d'information a été organisée pour répondre, notamment, aux éventuelles inquiétudes des résidents et des proches quant à la confidentialité des données. «Un résident et deux familles y ont assisté…», se souvient Laurent Beausoleil, directeur. Désintérêt ou confiance totale?

Comme cela ressort du Baromètre cybersanté suisse 2016, les bénéfices retirés du DEP seraient plus importants, aux yeux des citoyens interrogés, que les risques liés à la protection des données. Toujours est-il qu'à l'EMS Les Mouilles, un dossier électronique a été ouvert pour chacun des 78 résidents de l'institution. Un ordinateur a été installé dans la salle à manger pour garantir à ceux qui le souhaitent

l'accès à leur dossier. «Ce poste est davantage utilisé pour consulter plus généralement internet», remarque Laurent Beausoleil. «Il faut admettre que la plupart de nos résidents n'ont plus la faculté de maîtriser leurs données de santé, et encore moins avec des outils technologiques. Dans une ou deux générations, il en ira autrement.» Pour l'heure, la cybersanté semble donc profiter davantage au EMS et moins directement à leurs résidents.

Les deux directeurs genevois reconnaissent que l'absence d'interfaces avec les autres plateformes existantes au service des professionnels de la santé, dont le dossier informatisé du résident (DIR) dans les EMS, constitue un frein au déploiement du dossier électronique du patient. «Tant que nous devrons saisir les données à double, dans le DIR et dans le DEP, avec le risque d'erreurs que cela comporte, le DEP ne sera pas un projet prioritaire pour nous», déclare Laurent Beausoleil. «Nous sommes encore dans une phase expérimentale», ajoute Philippe Guéninchault.

Argovie: un soutien politique fort

Le canton d'Argovie est précurseur lui aussi en matière de cybersanté. On n'y trouve pas encore de dossier électronique du

patient, mais une politique cantonale bien affirmée en faveur de services électroniques de santé, ainsi qu'une structure, eHealth Aargau, qui se compose d'une association largement ouverte à tous les partenaires du réseau de soins, y compris les patients, assureurs, fournisseurs de logiciels ou encore communes, ainsi qu'une communauté de référence à

l'échelle cantonale. Créée en novembre 2015 avec l'appui des pouvoirs publics pour sa constitution et son fonctionnement, cette communauté de référence regroupe tous les professionnels de la santé et leurs institutions.

«Presque tous les EMS sont affiliés et nous ne doutons pas d'arriver à les rallier tous bientôt», affirme Nicolai Lütschg, directeur de la communauté de référence eHealth Aargau. Le directeur s'engage activement dans la mise en place de structures solides et efficaces pour les fournisseurs de prestations de santé et dans le développement d'une «stratégie durable pour l'introduction du dossier électronique du patient et d'autres services e-health en Argovie». Quelques EMS se sont associés pour mandater un consultant externe afin de mieux identifier les avantages du dossier électronique du patient pour les EMS. Le rapport est en cours. Ici comme à Genève, cependant, on est convaincu que le DEP n'a d'intérêt que pour autant qu'un plus grand nombre d'intervenants dans la chaîne des soins y participent, du médecin, pharmacien, laboratoire, radiologie...

A n'en pas douter, 2016 est une année charnière, comme l'af-

firme eHealth Suisse dans son dernier rapport d'activité, évoquant les cantons qui statueront sur leur rôle et leur participation financière dans l'introduction du dossier électronique du patient, la constitution des communautés, leur financement et les formats des données à échanger avec d'autres communautés... «Nous sommes en plein dedans!», confirme Adrian Schmid. «J'espère simplement que les

discussions autour du financement et du fonctionnement des communautés ne déboucheront pas sur des solutions peu satisfaisantes pour les patients et peu encourageantes pour les hôpitaux et les EMS, au risque de les voir faire le minimum exigé dans le cadre du dossier électronique du patient...» Le plan d'introduction élaboré par eHealth Suisse et l'OFSP prévoit que le dossier électronique du patient sera opérationnel, au deuxième semestre 2018, c'est-à-dire que deux communautés centralisées pourront échanger des documents en utilisant les services de recherche centraux.

Pour l'heure, la cybersanté semble profiter davantage aux EMS qu'aux résidents.

«Nous sommes

encore dans

une phase

expérimentale.»